

**EURL CC'OLT**

Maintenance dépannage mise en service pompes à chaleurs
82 impasse de la Tour Galessie
46090 - ARCAMBAL
FRANCE
Siret : 89027012700016

FACTURE

N° : FAC00001436
Date : 15/04/2025
N° client : CLT000000027

Tél. : 0565301994
Port. : 06.49.11.71.39
Email : eurlccolt@gmail.com
Monsieur Xavier MARCILLAC - Dirigeant

EURL Castanier Adrien

Lieu dit Cauzenil
46140 Parnac

Aide raccordements et mise en service pompe à chaleur air/air VRF pour le château Touzeau à Prayssac.
Intervention réalisée le 8, 14 et 15 avril 2025.

TVA due par le preneur assujetti ; auto liquidation en application de l'article 242 nonies A, I-13° de l'annexe II au CGI.

Libellé	Qté	Unité	PU HT	Montant HT	TVA
ART00000010 -Fourniture charge azote pour brasage et test d'étanchéité circuit frigorigène.	1,00		104,50 €	104,50 €	0,00%
ART00000052 -Fourniture fluide frigorigène R410A vierge.	8,74		109,00 €	952,66 €	0,00%
ART00000064 -Main d'oeuvre.	1,00		440,00 €	440,00 €	0,00%

Détail de la TVA

Code	Base HT	Taux	Montant
Autoliquidation (bâtiment)	1 497,16 €	0,00%	0,00 €

Total HT	1 497,16 €
TVA	0,00 €
Total TTC	1 497,16 €

Règlement

Chèque

Echéance(s)

1 497,16 € au 31/05/2025

Coordonnées bancaires

Nom Crédit Agricole
IBAN FR7611206000940071050946804
BIC AGRIFRPP812

Le montant total s'élève à mille quatre cent quatre-vingt-dix-sept euros et seize centimes.

En l'absence pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal sera exigible (Article L 441-10, alinéa 12 du Code de Commerce) et tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 10 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, al. 12 du Code de Commerce et D. 441-5 ibidem).

payé virement
le 18/4/25